



Conseil régional de l'environnement des Laurentides

167

DC13

Projet d'exploitation éventuelle d'une mine et d'une usine de niobium à Oka

Oka

6211-08-002

St-Jérôme, le 16 août 2001

M. André Boisclair
Ministre
Ministère de l'Environnement du Québec
769, Boul. René-Lévesque, Est
Québec (Qc) G1R 5V7

Objet : Projet minier Niocan à Oka

Monsieur le ministre,

Le projet en titre suscite une opposition sociale majeure car il générerait des activités incompatibles avec la vocation agrico-touristique du secteur, en plus d'entraîner des conséquences environnementales importantes et de causer des nuisances significatives

Par ailleurs, les autorités municipales, en particulier, la MRC des Deux-Montagnes et la municipalité d'Oka, n'ont pas jugé opportun de faire évaluer les implications diverses du projet sur le milieu, de sorte que la seule information existante se retrouve dans l'étude d'impact du promoteur.

De plus, ce projet impliquerait le traitement ou l'entreposage de déchets radioactifs, ce qui nécessiterait des audiences publiques en vertu du paragraphe m de la section 2 du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, R.9).

Enfin, l'eau souterraine captée et les eaux usées s'écouleraient vers la Grande-Baie dans le parc de conservation d'Oka, un milieu fragile et fortement protégé. Or, les impacts de ces rejets sur ce milieu ne semblent pas avoir reçu l'attention nécessaire.

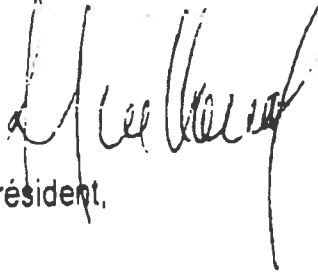
Le Réseau environnemental des Laurentides

349, rue Labelle, Saint-Jérôme QC J7Z 5L2
Internet : <http://www.crela.qc.ca>

tél : (450) 565-2998 fax : (450) 565-3577
Courriel : enviro@crela.qc.ca

Pour toutes ces considérations, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) vous recommande de soumettre ce projet au processus d'audience publique du BAPE, en vertu des pouvoirs d'enquête que vous confère l'article 6.3 de la Loi. La tenue d'audiences publiques rassurerait les citoyens en plus de permettre de faire ressortir le maximum d'informations sur les implications diverses de la mise en chantier potentielle de ce projet minier.

En espérant que vous jugerez avantageux d'accéder à cette recommandation, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Le président,

Jacques Ruelland

c.c. . M. André Chaput, président du Comité des citoyens d'Oka
M. Richard Maheu, président de l'UPA Outaouais-Laurentides
M. Marc Dubreuil, directeur régional, direction régionale des Laurentides du ministère de l'Environnement